



Monsieur le Recteur,

Nous apprenons avec étonnement, et une certaine amertume, que vos services ont décidé de sanctionner par des avis défavorables au moins 20 collègues demandeurs de mutation sur les établissements REP+ de Haute Garonne alors qu'il y aurait 23 volontaires. Nous aurions donc une explosion des refus dans notre académie : 20 refus sur 23 demandes (soit 85% de refus) Pour mémoire, l'an passé, seulement 2 collègues sur 15 avaient reçu un avis défavorable (soit moins de 15%). Vous comprendrez que cette situation n'est absolument pas anodine en cette période de remise en cause du paritarisme. Il est inconcevable pour nos collègues d'essuyer un tel refus sans aucune explication, d'autant qu'aucun critère de sélection n'est mentionné dans la circulaire. La transparence est indispensable dans un souci d'équité de traitement de tous les volontaires pour enseigner en REP+. Les collègues attendent des réponses précises, car l'attribution ou le refus de cette bonification peut avoir des conséquences lourdes sur tous les demandeurs de mutation qui souhaitent intégrer la Haute-Garonne.

Le SNEP-FSU dénonce à nouveau cette opacité qui laisse planer un sentiment de suspicion. Ce que nous avons dénoncé au moment de l'écriture de la circulaire se confirme aujourd'hui : avec trop de demandeurs sur les établissements REP+ de Haute Garonne en EPS, vos services ont été dans l'obligation de limiter "l'accès" à ce département afin que la barre d'entrée dans le 31 ne monte pas de façon "artificielle et n'interdise de fait l'entrée dans le département à des collègues ayant une priorité médicale.

Enseigner en REP+ en Haute Garonne ne nécessite pourtant ni un diplôme particulier, ni une formation qualifiante. Pour preuve, bon nombre de collègues y enseignent actuellement, n'avaient aucune expérience auparavant dans des établissements difficiles. Or des avis défavorables ont été émis à des dossiers de collègues ayant pourtant enseigné en REP ou REP+ en Ile de France dans des conditions parfois bien plus difficiles que celles de notre capitale régionale. Avec la disposition "imaginée" par vos services, vous interdisez donc aux personnels qualifiés, motivés et expérimentés de postuler sur ces établissements. Pire, avec seulement 3 « volontaires » dont le dossier a été approuvé par vos services, vous interdisez à la majorité des collègues titulaires des 4 établissements REP+ de pouvoir muter. Ceci est également inacceptable.

Dans un plus grand souci de transparence, nous serions bien évidemment preneurs des conditions requises pour attribuer un avis favorable pour exercer en REP+.

Nous demandons enfin une remise à plat complète de l'attribution de cette bonification dès cette année afin qu'il n'y ait aucune injustice entre les demandeurs.

A cette fin, nous sollicitons en urgence une audience avant le mardi 26 mai (date limite de possibilité de changer les vœux pour les collègues demandeurs) auprès de vous et de vos services afin de pouvoir revoir la qualité de chaque dossier en présence des IA-IPR EPS si nécessaire.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Recteur, nos respectueuses salutations

Le secrétariat académique du SNEP-FSU

Boyls Claude

Castellan André

Martin Pascal

Poitou Jean Paul